

## Amendements du règlement intérieur suite au Conseil d'école du 09 novembre 2017

### 1) Ajout à l'article 3 concernant les entrées et sorties de l'école.

Sorties/entrées sur le temps scolaire	A partir de 08h05
Portail principal	CE1, CE2, CM1 et CM2
Portail des CP rue Hamza	CP, Garderie, Retardataires
Portail de la maternelle	MS, GS

Les parents de maternelle et CP avec fratrie en maternelle peuvent entrer par le portail maternelle.

#### Des conseils bien utiles pour la sécurité de tous :

- les parents de la maternelle ne peuvent pas traverser les cours de l'école élémentaire.

#### UNIQUEMENT pour le temps de la Garderie

Pour faciliter les entrées et les sorties, tout en respectant les flux des élèves, les enfants ayant une fratrie en maternelle pourront entrer et sortir par le portail de la maternelle. *Les parents resteront devant le portail.*

**ATTENTION :** sur le temps école, seuls les enfants de maternelle et leur fratrie en CP peuvent entrer et sortir par le portail maternelle.

### 2) Modification de l'article 9

"Les parents acceptent que les photographies, **vidéos, enregistrements de voix dans le cadre des projets de l'école**, avec leur enfant soient publiées dans les journaux édités par l'école et sur le site internet de l'école, sauf indication écrite contraire, adressée à la directrice de l'école en début d'année scolaire".

Présidente de Parents Eus.



Agence pour l'Enseignement Français  
à l'Étranger



Madame Annie Sophie PENNET  
Directrice École Paul Cézanne  
Place Jean Courtin  
10080 - Rabat